

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
ACCES MINITEL : 3617 INFOGREFFE
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

LAMY LEXEL SELAFA
91 COURS LAFAYETTE
69455 LYON CEDEX 06

V/REF :

N/REF : 2001 B 39 / 2005-A-4747

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 21/12/2005,

Rapport du commissaire aux apports
- FUSION ABSORPTION DE LA STE KOALA INVESTISSEMENTS

Concernant la société

A2P PLASTURGIE
Société par actions simplifiée
PARC INDUSTRIEL SUD
"LA PRAIRIE"
01100 GROISSIAT

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-4747 le 21/12/2005

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 419 488 994 (2001 B 39)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 21/12/2005,

Le Greffier



REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG EN BRESSE

Le soussigné :

Monsieur Stéphane FORNOVILLE, agissant en qualité de :

- Président de la société A2P PLASTURGIE, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé Parc Industriel Sud La Prairie à Groissiat (01100), immatriculée sous le numéro 419 488 994 RCS Bourg en Bresse,
- Et de président de la société KOALA INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 360.000 euros, dont le siège est situé Parc Industriel Sud La Prairie à Groissiat (01100), immatriculée sous le numéro 432 174 613 RCS Bourg en Bresse

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire à la fusion chargé :

- conformément à l'article L. 236-10 du Code de commerce d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre **A2P PLASTURGIE**, société absorbante et **KOALA INVESTISSEMENTS**, société absorbée.
- et, conformément aux articles susvisés et à l'article L. 225-147 du Code de commerce et aux articles 257 et 258 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à **A2P PLASTURGIE**, société absorbante et **KOALA INVESTISSEMENTS**, société absorbée..

A cet effet, les requérants soumettent à votre appréciation la nomination de :

SARL ALPHA AUDIT ET CONSEIL
Représentée par Monsieur Didier EMONARD
1 rue Danton 69740 GENAS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, lequel n'est pas soumis aux incompatibilités prévues aux articles L. 225-8 et L. 225-224 du Code de commerce.

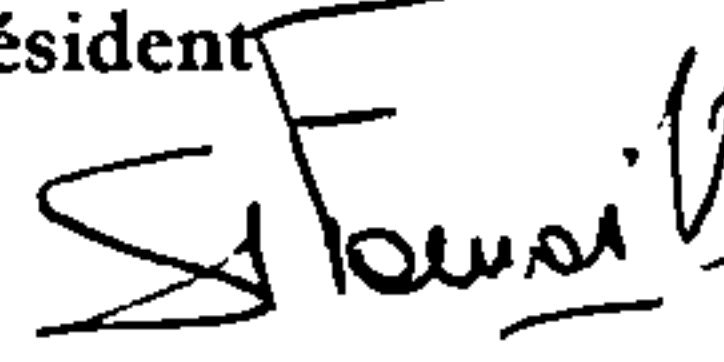
Présentée à Bourg en Bresse

Le **16 DEC. 2005**

KOALA INVESTISSEMENTS
(Société absorbée)
Monsieur Stéphane Fornoville
Président



A2P PLASTURGIE
(Société absorbante)
Monsieur Stéphane Fornoville
Président



KOALA INVESTISSEMENTS SAS² Parc Industriel Sud 01100 GROISSIAT Tél. 04 74 12 11 10 Fax 04 74 77 35 24

A2P PLASTURGIE SAS² Parc Industriel Sud 01100 GROISSIAT Tél. 04 74 12 11 10 Fax 04 74 77 35 24
--

ORDONNANCE

Robert RABELLE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et le projet qu'elle expose et, au vu des dispositions des articles L.225-147, L. 236-10, L. 236-23 et L. 236-2 du Code de commerce et de l'article 169 du décret du 23 mars 1967,

Désignons en qualité de commissaire aux apports, dans le cadre de la fusion-absorption devant intervenir entre les sociétés **A2P PLASTURGIE** et **KOALA INVESTISSEMENTS**, ci avant désignées,

la Saul ALPHA AUDIT et CONSEIL
Monsieur Didier EMONARD
1, Rue Danton
69740 GENAS.

Qui sera chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, et d'apprécier sous sa responsabilité, conformément aux articles L. 225-147 et L. 236-10 dernier alinéa du Code de commerce, la valeur des apports en nature devant être effectués par la société KOALA INVESTISSEMENTS à la société A2P PLASTURGIE, et d'en faire rapport.

Fait à Bourg en Bresse, le 21/12/2005.

Suivent les signatures du Président
et du Greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

